



SelfProtect

Assurance responsabilité civile privée

Le risque de provoquer un dommage à une personne ou à un bien appartenant à autrui est quotidiennement présent. Il est donc indispensable de vous protéger contre les conséquences financières souvent considérables d'une telle situation.

SelfProtect couvre votre responsabilité civile, dans le monde entier, afin de faire face à un sinistre dont vous ou un membre de votre famille devriez répondre.

Prestations SelfProtect

La couverture SelfProtect se décline en deux niveaux de prestations, selon vos besoins.

	Niveau basic Couverture économique	Niveau plus Couverture élargie avec extensions optionnelles à choix
Risques assurés	Lésions corporelles / Dégâts matériels Dommages économiques résultant d'une lésion corporelle ou d'un dégât matériel	
Prestations assurées	Paiement des prétentions justifiées et défense contre les prétentions injustifiées (dommages-intérêts dus, frais d'expertise et de justice)	
Somme d'assurance	Fr. 3 millions	Fr. 5 millions
Franchise à choix	Fr. 0.-, Fr. 200.- ou Fr. 500.-	

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Module de base	Niveau basic	Niveau plus
Dommages causés à des personnes, à des animaux ou à des objets en qualité de:		
Chef de famille, sportif amateur, utilisateur de cycles et de véhicules assimilés, conducteur de véhicules de tiers (hors dommages au véhicule emprunté), détenteur d'animaux, cavalier (hors dommages causés à l'animal), militaire, membre de la protection civile ou pompier, etc.	✓	✓
Locataire Domicile principal, chambre d'hôtel, appartement de vacances, etc.	✓	✓
Propriétaire d'habitations Maison individuelle, résidence secondaire, appartement, etc.	✓	✓
Responsable de dommages causés à des choses/animaux confiés	✓	✓
Cas particuliers assurés	Limites d'indemnisation	
Indemnisation en l'absence de responsabilité pour des dommages causés par des personnes incapables de discernement	Max. Fr. 100 000.–/cas	
Indemnisation en l'absence de responsabilité pour les dommages matériels causés: – lors d'activités sportives ou ludiques, – par un animal.	Max. Fr. 2000.–/cas	
Activités indépendantes accessoires	Max. Fr. 20 000.–/cas pour les dommages matériels	
Poursuite pénale engagée contre un assuré	Frais d'avocat, max. Fr. 10 000.–/cas	
Sinistre causé par faute grave	Aucune réduction de prestation	
Défaillance financière du responsable – «INÉDIT EN SUISSE»		
Intervention de sa propre couverture SelfProtect lorsque le responsable est insolvable		Max. Fr. 100'000.–/cas

Options

Couvertures soumises à une surprime

Dommages causés aux véhicules de tiers		Max. Fr. 50 000.–/cas
Chevaux et/ou poneys loués ou empruntés		Max. Fr. 30 000.–/cas
Chasseur		Max. Fr. 5 millions
Modèles réduits d'aéronefs		Max. Fr. 5 millions

Les conditions générales d'assurance font foi.

Pour les personnes seules et les familles

Selon votre situation familiale, SelfProtect couvre le preneur d'assurance (variante individuelle) ou également les personnes faisant ménage commun avec lui, ses enfants notamment (variante familiale).

Défaillance financière du responsable

Cette prestation permet aux assurés du Niveau plus de bénéficier, lors d'un dommage subi, d'un montant allant jusqu'à Fr. 100 000.– au maximum par sinistre, lorsque le tiers responsable dudit dommage n'est pas couvert par une assurance responsabilité civile appropriée et qu'il ne dispose pas des moyens financiers lui permettant d'assumer les frais relatifs au préjudice causé.



En savoir plus sur SelfProtect

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 222 Fax 0848 803 112 Web www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel Assurances GMA SA

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny

